

CONTRAT PRODUITS LAITIERS

Date de remise du contrat : **19 juin 2024**

Kidearen IZENA / NOM de l'adhérent:	
HELBIDEA / Adresse :	
Tel Domicile :	Mugikor / portable :
<input type="checkbox"/> Pas de mail	<input type="checkbox"/> Courriel :

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.

- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent

Le...../...../2024

Le producteur **JON HARLOUCHET** s'engage :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP (production sans produits chimiques de synthèse ni pesticides)
- à livrer l'AMAP et à être présent le mercredi de 18 h 30 à 19 h 30 sur le lieu de distribution.
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat.

Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Signature du producteur

Produits	Prix / unité de livraison	Livraisons	Quantité Fixe		Montant TTC
Yaourt bio étuvé nature ou sucré en pot de 125gr	0.45 € TTC le pot de 125gr	13	X 5,85 € TTC € TTC
Yaourt bio étuvé vanille ou citron pot 125 gr	0.50 € TTC le pot de 125gr	13	x 6,50 € TTC € TTC
Fromage blanc battu bio de 500 gr	3.50 € TTC Les 500g	13	X 45,50 € TTC € TTC
Lait cru bio	1.10 € TTC Le litre	13	X 14,30 € TTC € TTC
Farine de maïs	2.50 € TTC Le paquet de 500 g	X 2,5 € TTC € TTC
Semoule de maïs	2.50 € TTC Le paquet de 500 g	X 2,5 € TTC € TTC
SOMME TOTALE TTC				 €
Dont TVA 5,5 % (somme totale TTC / 1,055)				 €
MODE DE PAIEMENT	<input type="checkbox"/> Paiement en 1 chèque	<input type="checkbox"/> Paiement en 4 chèques (somme totale /4)			4 x €

Dernière livraison contrat précédent le : 19/06/2024

Livraison tous les quinze jours, voici les 13 dates :

3 juillet, 17 juillet, 31 juillet, 14 août, 28 août, 11 septembre, 25 septembre, 09 octobre, 23 octobre, 06 novembre, 20 novembre, 04 décembre, 18 décembre.

Tous les chèques sont remis au gérant de contrat du producteur au moment de la signature des contrats, établis à l'ordre du producteur **JON HARLOUCHET**

Le producteur les encaissera en début de contrat (1 chèque) ou en début de mois (4 chèques)

Tous les chèques sont remis au gérant de contrat du producteur au moment de la signature des contrats, établis à l'ordre du producteur **JON HARLOUCHET**

Arduraduna / contact

Trésorier : Frédéric SOULU – souluhf@gmail.com

CONTRAT PRODUITS LAITIERS

Date de remise du contrat : **19 juin 2024**

Le producteur les encaissera en début de contrat (1 chèque) ou en début de mois (4 chèques),

AMAP GARAZI**RECU****JON
HARLOUCHET**

L'adhérent (nom) M de l'AMAP **GARAZI** a confirmé son engagement d'achat de produits laitiers, correspondant à l'option ci-dessous, à l'ordre de **JON HARLOUCHET**

Produits	Prix / unité de livraison	Livraisons	Quantité Fixe		Montant TTC
Yaourt bio étuvé nature ou sucré en pot de 125gr	0.45 € TTC le pot de 125gr	13	X 5,85 € TTC € TTC
Yaourt bio étuvé vanille ou citron pot 125 gr	0.50 € TTC le pot de 125gr	13	x 6,50 € TTC € TTC
Fromage blanc battu bio de 500 gr	3.50 € TTC Les 500g	13	X 45,50 € TTC € TTC
Lait cru bio	1.10 € TTC Le litre	13	X 14,30 € TTC € TTC
Farine de maïs	2.50 € TTC Le paquet de 500 g		X 2,5 € TTC € TTC
Semoule de maïs	2.50 € TTC Le paquet de 500 g		X 2,5 € TTC € TTC
SOMME TOTALE TTC				 €
Dont TVA 5,5 % (somme totale TTC / 1,055)				 €
MODE DE PAIEMENT	<input type="checkbox"/> Paiement en 1 chèque	<input type="checkbox"/> Paiement en 4 chèques (somme totale /4)	4 x €		

Dernière livraison contrat précédent le : 19/06/2024

Livraison tous les quinze jours, voici les 13 dates :

3 juillet, 17 juillet, 31 juillet, 14 août, 28 août, 11 septembre, 25 septembre, 09 octobre, 23 octobre, 06 novembre, 20 novembre, 04 décembre, 18 décembre.

Tous les chèques sont remis au gérant de contrat du producteur au moment de la signature des contrats, établis à l'ordre du producteur **JON HARLOUCHET**

Le producteur les encaissera en début de contrat (1 chèque) ou en début de mois (4 chèques)

Arduraduna / contact

Trésorier : Frédéric SOULU – souluhf@gmail.com